

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2012/09/25-22

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 septembre 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L713-1,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,
Vu l'avis favorable du conseil de l'IUT de Provence du 30 mars 2011 portant sur l'objet de la présente délibération,
Vu l'avis favorable du conseil de l'IUT de Marseille du 21 mars 2011 portant sur l'objet de la présente délibération,
Vu l'avis favorable du conseil de l'IUT d'Aix-en-Provence du 17 février 2011 portant sur l'objet de la présente délibération,
Vu l'avis favorable du comité technique du 17 juillet 2012 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Principe de fusion des Instituts Universitaires de Technologie de l'Université d'Aix-Marseille

Le conseil d'administration approuve le principe de fusion des Instituts Universitaires de Technologie de l'Université d'Aix-Marseille (IUT de Provence, IUT de Marseille et IUT d'Aix-en-Provence) en un seul Institut Universitaire de Technologie de l'Université d'Aix-Marseille.

Cette délibération est adoptée par 27 voix pour et 3 voix contre.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 25 septembre 2012


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

